

FONDS DE DOTATION VRF

COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE

31 DECEMBRE 2023

FONDS DE DOTATION VRF

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan avant affectation du résultat	Etats 1.1 et 1.2
Compte de résultat	Etat 2.1
Compte de résultat par origine et destination	Etat 3.1
Annexe aux comptes annuels	Notes 1 à 4.4
Autres informations	Notes 5

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS

Proposition d'affectation du résultat 2023	Etat 4.1
--	----------

FONDS DE DOTATION VRF

Etat 1.1 : Bilan au 31 décembre 2023 (Actif)

ACTIF (en €)	Exercice clos au 31/12/2023			Exercice 2022	Note
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
TOTAL 1 : ACTIF IMMOBILISE					3.1
AUTRES CREANCES				15 000	3.2
DISPONIBILITÉS	17 120		17 120	1 950	3.3
TOTAL 2 : ACTIF CIRCULANT	17 120		17 120	16 950	
TOTAL ACTIF	17 120		17 120	16 950	

Etat 1.2 : Bilan au 31 décembre 2023 (Passif)

PASSIF (en €)	Exercice clos au 31/12/2023	Exercice 2022	Note
FONDS STATUTAIRES	15 000	15 000	
RESERVES	1 950		
RESULTAT	170	1 950	
TOTAL 1 : FONDS PROPRES	17 120	16 950	3.4
TOTAL PASSIF	17 120	16 950	

Etat 2.1 : Compte de résultat au 31 décembre 2023

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	Exercice clos au 31/12/2023	Exercice 2022	Variation %	Note
PRODUITS D' EXPLOITATION				
TOTAL 1 : Total Produits	260	1 950	-87%	4.1
CHARGES D' EXPLOITATION	-90			
TOTAL 2 : Total Charges	-90			4.2
RÉSULTAT D' EXPLOITATION (1+2)	170	1 950	-91%	
RÉSULTAT	170	1 950	-91%	

Etat 3.1 : Compte de résultat par origine et par destination au 31 décembre 2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (En €)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		Note
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	260	260	1 950	1 950	
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, legs et mécénat	260	260	1 950	1 950	4.1
- Dons manuels	260	260	1 950	1 950	
- Legs, donations et assurances-vie					
- Mécénat					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public					
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public					
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	260	260	1 950	1 950	
CHARGES PAR DESTINATION					
1 - MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES					
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	0	0	0	0	
EXCEDENT OU DEFICIT	260	260	1 950	1 950	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (En €)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
- Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
- Prestations en nature - Dons en nature					
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	0	0	0	0	

CHARGES PAR DESTINATION					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
- Réalisées en France - Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	0	0	0	0	

FONDS DE DOTATION VRF

L'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le Fonds de Dotation VRF est régi par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et les textes législatifs ou réglementaires subséquents.

Son siège social est sis à Paris (75006), 7 rue du Regard.

Le Fonds de Dotation VRF a été créée le 19 août 2021.

Le Fonds de Dotation VRF a pour objet de soutenir et/ou de développer tout projet d'intérêt général à caractère social, médico-social, et/ou familial à destination des proches aidants de personnes fragilisées par le handicap, la maladie ou la perte de l'autonomie

A ce titre, le fonds de dotation développe lui-même ses propres actions et/ou participe au financement, sous quelque forme que ce soit, des structures et des projets sociaux, médico-sociaux, familiaux, dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Il soutient, notamment, les projets d'implantations d'établissements franchisés VRF et agit de manière prospective dans toutes les dimensions de son objet social, en encourageant une approche novatrice de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en difficultés et de leur famille notamment par le développement et/ou le soutien de projets innovants, d'établissements à caractère expérimental, de méthodes nouvelles. Il met en œuvre un dispositif social d'accompagnement au financement des séjours pour permettre au plus grand nombre, en considération des capacités financières personnelles e bénéficié de séjours de répit conjoint Aidant/aidé tels que proposés par la Franchise Sociale VRF.

Il ne poursuit aucun but lucratif.

Le Fondateur du fonds de dotation est l'association « Vacances Répit Famille » (VRF)

Les ressources du fonds de dotation comprennent :

- Des revenus de sa dotation et des biens et valeurs de toute nature lui appartenant
- De la rémunération de service de toute nature rendus pas le fonds de dotation dans le cadre de son objet social

Le fonds de dotation assure la traçabilité des sommes qui pourront lui être versées en vue de leur affectation en projet spécifique par la tenue d'une comptabilité analytique, retraçant l'ensemble des produits et charges concernant ledit projet.

Le régime fiscal du fonds de dotation est le régime particulier d'imposition des revenus du patrimoine, prévu par le code général des impôts (article 206-5) pour les organisations sans but lucratif.

NOTE 1 – Les faits caractéristiques de l'exercice

Néant

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes du Fonds de Dotation VRF ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles du plan comptable général et conformément au règlement ANC 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'aux principes de base suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 3 - Le détail des postes du bilan

▣ 3.1 - Les immobilisations

Néant

▣ 3.2 - Les autres créances

En 2022, il s'agissait du compte courant de l'Association « Vacances Répit Famille » (VRF), fondateur du fonds de dotation, correspondant à l'apport en capital initial de 15 000 €

▣ 3.3 - Les disponibilités

Les disponibilités se décomposent de la façon suivante :

En €	2023	2022
Banques	17 120	1 950
TOTAL	17 120	1 950

▣ 3.4 – Les fonds propres

en €	2023	2022
Fonds statutaires	15 000	15 000
Résultat	170	1 950
TOTAL	15 170	16 950

Les fonds statutaires correspondent à l'apport en capital initial pour un montant de 15 000 €

NOTE 4 - Les informations sur les postes du compte de résultat

▣ 4.1 - Les produits d'exploitation

Il s'agit des dons numéraires versés par des particuliers.

en €	2023	2022
Dons numéraires	260	1 950
TOTAL	260	1 950

▀ 4.2 - Les charges d'exploitation

En 2023, il s'agit de frais bancaires pour 90 €

▀ 4.3 – Le résultat financier

Néant

▀ 4.4 – Le résultat exceptionnel

Néant

NOTE 5 – Autres informations

▀ 5.1 – Les honoraires de commissaires aux comptes

Les comptes du Fonds de Dotation VRF de l'exercice clôturé au 31.12.2023 ne sont pas soumis à la certification de commissaires aux comptes.

Les ressources sont constituées de toutes les sommes dont le fonds de dotation peut disposer librement dans la limite de son objet social (article 140 III, al.6) et conformément à ses statuts. Elles sont constituées (article 140 III, al.4) « des revenus de ses dotations, des produits des activités autorisées par les statuts et des produits des rétributions pour service rendu ».

Le montant total des ressources telles que définies ci-dessus est de 1 950 € pour l'exercice en cours. Ce montant ne dépasse donc pas le seuil de 10 000 € prévu par la législation.

▀ 5.2 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant

**DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter les comptes du Fonds de Gestion VRF et d'approuver l'affectation du résultat bénéficiaire 170,00 euros :

- **En compte de Réserves pour projet de l'entité pour 170,00 euros.**

A l'issue de cette affectation, le montant des réserves s'élèvera à 2 120 euros.